

Breil (du)

Procès-verbal des preuves de la noblesse de François-Jean-Baptiste du Breil de Pontbriand, dressées par Louis-Pierre d'Hozier, pour entrer comme page de la Grande Écurie du roi, le 30 décembre 1682.

Breil-Pontbriand.
Bretagne, décembre 1682.

D'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules. Couronne de comte.

Preuves de la noblesse de François-Jean-Batiste du Breil de Pontbriand, présenté pour être page dans la Grande Écurie du roi, sous la commandement de S. A. monseigneur le comte d'Armagnac, Grand Écuyer de France.

I^{er} degré. François-Jean-Batiste du Breil de Pontbriand, 1666.

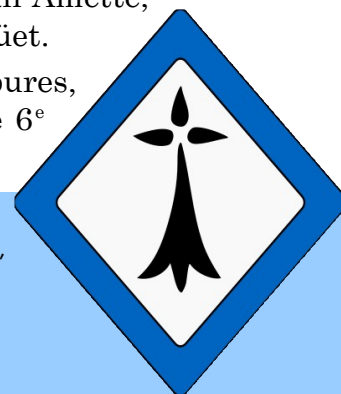
Extrait des registres batistaires de l'église de Saint-Étienne de Rennes, signé Monneraïe, recteur de cette église, contenant que François-Jean-Batiste du Breil, fils de messire René-Noël-Marc du Breil, seigneur de la Garde-Pontbriand ; et de dame Anne Amette, fut batisé le 9^e octobre 1666.

II^e degré, père et mère. René-Noël-Marc du Breil, seigneur de la Garde-Pontbriand, demoiselle Anne Amette, dame de la Rousselaye, sa femme, 1665. *De gueules, à la fesse d'argent, accompagnée d'un croissant en chef, et en pointe d'une molette aussi d'argent.*

Contract de mariage du 30 août 1649 de messire Tannegui du Breil, seigneur de Pontbriand, fils aîné de noble et puissant seigneur messire René du Breil, et de dame Jaqueminie de Guémadeuc ; et assisté de messire René du Breil, son frère, seigneur de la Garde-Pontbriand ; avec demoiselle Marguerite Bernard.

Contract de mariage du 24 novembre 1665 reçu par Levi Frain, notaire à Rennes, de messire René du Breil, seigneur de la Garde-Pontbriand, avec demoiselle Anne Amette, dame de la Huberdaïe, fille de feu Jean Amette, ecuyer, seigneur de la Raixelaïe ; et de demoiselle Françoise Bloüet.

Commission de capitaine au régiment d'infanterie de Rambures, donnée par le roi au capitaine la Garde-Pontbriand, à Paris, le 6^e



janvier 1651, signée Louis, et par le Roi, Le Tellier, et scellée.

Commission de capitaine de chevaux legers de nouvelle levée, donnée par le roi au capitaine la Garde-Pontbriand, le 3^e mai 1657, signée Louis, et par le roi, Le Tellier, et scellée.

Certificat de monsieur de Turenne donné au Camps de Leus le 24 août 1656, comme René du Breil de Pontbriand, capitaine au regiment de Rambures, avoit fidellement servi le roi aux sièges de Landreis, de Condé, et de Saint-Ghislain, [folio 69v] et continuoit de servir encore pendant la campagne de la dite armée.

Congé donné par le roi, au sieur de Pontbriand, capitaine au régiment de cavalerie de Richelieu, pour aller vaquer à ses affaires le 9 novembre 1660. Signé Louis, et au dessous Le Tellier.

Lettre écrite à Paris le 11^e avril 1674 par monsieur le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, à monsieur de la Garde-Pontbriand, par laquelle il lui mande d'assembler la compagnie des gentilhommes de l'évêché de Dol, qu'il commandoit, afin de les employer au service du roi.

III^e degré, ayeul, et ayeule. René du Breil, comte de Pontbriand, etc, demoiselle Jaqueminde de Guémadeuc, sa femme, 1608. *D'argent, au léopard de sable, acompagné de six coquilles de même, trois en chef, et trois en pointe.*

Aveu rendu à la Chambre des comptes de Bretagne le 17 avril 1612 par messire René du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand, des héritages qu'il tenoit noblement de la succession de feus messire Jean du Breil, et dame Claude de Brulon, ses père et mère.

Contract de mariage du 6 septembre 1608 reçu par Le Roi, notaire à Dinan, de noble homme René du Breil, seigneur du Pin-Pontbriand, fils aîné de noble et puissant messire Jean du Breil, seigneur châtelain de Pontbriand, du Bois-Ruffier, la Garde, Richebois, chevalier de l'ordre du roi, et de feu dame Claude Brulon ; avec demoiselle Jaqueminde de Guémadeuc, fille de feu haut et puissant messire Thomas de Guémadeuc, baron de Guémadeuc, et de Belocsac, vicomte de Rezé et de Finiac, seigneur de Québriac, grand écuyer héréditaire de Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances ; et de dame Jaqueminde de Beaumanoir.

Lettres patentes du mois de décembre 1652, signées Louis, et scellées, portant érection de la seigneurie de Pontbriand en titre de comté, en faveur de messire René du Breil, en consideration des services [folio 70] héréditaires rendus à l'État par ses pères, ayeul, bisayeul et trisayeul.

IV^e degré, bisayeul et bisayeule. Jean du Breil, seigneur de Pontbriand, chevalier de l'ordre du roi, capitaine garde-côte, et capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo, demoiselle Claude Brulon, sa femme, 1574. *D'argent au grifon de sable.*

Foi et hommage rendue à la Chambre des comptes de Bretagne par mes-

Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32100.

sire Jean du Breil, seigneur de Pontbriand, le 17 juin 1602.

Partage noble du 13 mai 1601 fait suivant l'assise du comte Geofroy, entre messire Jean du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand, et Jean, Claude, George, et Tannegui du Breil, ses frères, de la succession de feus hauts et puissans messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Pontbriand, et dame Marie Ferré, leurs père et mère.

Contract de mariage du 7 janvier 1574 reçu par Le Jambu, notaire à Rennes, de Jean du Breil, ecuyer, sieur du Pin, fils aîné noble de messire Julien du Breil, seigneur de Pontbriand, la Métrie, et le Bois-Rufier, chevalier de l'ordre du roi, et de dame Marie Ferré, avec demoiselle Claude Brulon, 3^e fille de noble et puissant messire Pierre Brulon, seigneur de Beaumont, Saint-Urial, Tréguéné, et la Motte, conseiller au Conseil privé du roi, et chevalier de son ordre, et de dame Bonne de Tixüe, dame de la Rivière-Lesven.

Lettres patentes du mois de mars 1598 portant érection de la terre de Pontbriand en titre de chevalerie, en faveur de messire Jean du Breil, chevalier de l'ordre du roi, et en considération de ce qu'il avoit été pris deux fois prisonnier pour le service de Sa Majesté.

Provisions de la charge de capitaine et commissaire du ban, et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo, données par le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, à messire Jean du Breil, seigneur de Pontbriand, le 29 juillet 1587.

[folio 70v] **V^e degré, trisayeul et trisayeule.** Julien du Breil, seigneur de Pontbriand, chevalier de l'ordre du roi, et capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo, demoiselle Marie Ferré, sa femme, 1551. *D'argent à la fasce d'azur accompagnée de trois molettes de sable.*

Fondation du 2 septembre 1574 faite aux Dominiquains de la ville de Dinan, par messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Pontbriand, et par dame Marie Ferré, sa femme, en consequence de la quelle ces religieux lui permettent de faire élever un tombeau dans leur eglise, et d'y faire mettre un banc armoyé de ses armes, en reconnoissance des aumones que ses prédécesseurs leurs avoient fait, entre autres messire Roland du Breil, son ayeul, vivant seigneur de Rais, et des Hommeaux.

Contract de mariage du 20 mars 1551 reçu par Baron, notaire à Dinan, de Julien du Breil, ecuyer sieur de la Marre, et des Aunais, capitaine de Rhedon, avec demoiselle Marie Ferré, fille aînée de feu noble et puissant Bertrand Ferré, sieur de la Garraie et de Launai-du-Pin, et de noble et puissante demoiselle Perrenelle de Guémadeuc, dame¹ de Rigonnains et de la Roberdaie, et assisté de noble et puissant Charles Ferré, son frère aîné, sieur des dits lieux, et heritier principal et noble des dits Bertrand Ferré, et Perronelle de Guémadeuc. Presens Georges de Guémadeuc, abé de Saint-Jagu ; noble et puissant François du Breil, chevalier, sieur du Breil, de Lergai et des Hommeaux, gouverneur et lieutenant de roi des Isles de Serq et de Chauzoi, et capitaine de 500 hommes de guerre ; noble et puissant François

1. Blanc.

Breil (du)

de Guémadeuc, sieur de Serréal, et du Nies...² ; Jean du Breil, chevalier, sieur de la Touche, capitaine de Serq ; Charle Ferré, ecuyer, sieur de la Ville-ès-Blancs, frère puisné de la dite demoiselle Marie Ferré ; Georges de la Mousaie, sieur de Saint-Deriez ; noble et puissant François de Guémadeuc, sieur de Guémadeuc, vicomte de Rosai, et sieur de [folio 71] Beaulieu ; nobles et puissans Briand de Tréal et demoiselle Françoise de Baudel, sa femme, sieur et dame de l'Aventure, de Beaubois, de Lauvigan, et de la Varenne ; nobles homs Olivier de Lanvaux, et demoiselle Anne de Guémadeuc, sa femme, sieur et dame du Matz, de la Charpentraïe, et de Beaulieu ; François du Breil, ecuyer, sieur de la Roche, capitaine de Chan-zai ; nobles homs Gille Ferré, sieur de la Barbillonière, des Coutures et de la Rivardaie ; et nobles homs Jean du Breil, sieur de Goullon et du Chalonge.



Ordre du sieur de Bouillé du 2 avril 1577 audit sieur de Pontbriand, lieutenant en la capitainerie de la ville de Dinan, de faire sa résidence dans la dite ville, pour la maintenir dans l'obeissance du roi.

Certificat de George de Beuil, seigneur de Bouillé, chevalier de l'ordre du roi, et son lieutenant général au gouvernement de Bretagne, que suivant la volonté du roi, il avoit donné le 26 mai 1570 le collier de l'ordre de Saint-Michel à Julien du Breil, seigneur de Pontbriand.

Commission de capitaine et commissaire general du ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo, donnée par Jean de Bretagne, duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, à Julien du Breil, seigneur de Pontbriand, le 4 avril 1562.

Arrêt rendu en la Chambre de commissaires établis par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne le 21 novembre 1668, signé Malescot, portant confirmation de la noblesse dudit messire René-Noël-Marc du Breil, seigneur de la Garde-Pontbriand, en conséquence de la production qu'il avoit fait des mêmes titres énoncés en cette preuve.

Charles d'Hozier, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare de Savoie, généalogiste [folio 71v] de la maison du roi, et juge général des armes, et blazons de France, certifions au roi, et à son altesse monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brione, et de Charni, pair et Grand Écuyer

2. Blanc.

Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32100.

de France, grand sénéchal de Bourgogne, et gouverneur d'Anjou, et des villes et châteaux d'Angers et du Pont-de-Cé, que François-Jean-Batiste du Breil de Pontbriand, est de condition à pouvoir servir Sa Majesté en qualité de page dans sa grande écurie, suivant qu'il paroît par les actes énoncés en cette preuve, que nous avons dressée ; et que nous attestons véritable, à Paris le 30 décembre 1682.

Signé d'Hozier. ■